

SAS 3EC

2 rue de la Croix St Martin, 77515 Pommeuse

RCS Meaux 890 238 546

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 novembre à 16 heures la société FINANCIERE DE GESTION DU MORIN (FGM), représentée par son Président Monsieur Ammar Selmane, seule actionnaire a pris les décisions suivantes.

Sur l'ordre du jour :

- Modification de l'adresse du siège de la société.

DECISION

En conséquence de l'arrêté municipal du 5 septembre 2025, qui a modifié l'adresse du siège de la société, l'actionnaire unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 5 des statuts :

« ARTICLE 5 - SIEGE

Le siège de la société est fixé à :

- **POMMEUSE 77515 (Seine et Marne), 2 Rue DE LA CROIX SAINT MARTIN**

Il peut être transféré partout en France par une décision extraordinaire des actionnaires prise en conformité de l'article 20 alinéas 5 des présents statuts, toutefois le président est habilité à transférer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par les actionnaires dans les conditions de l'article L223-30 deuxième alinéa du code de commerce.

La présidence peut créer des succursales partout où elle le juge utile. »

Monsieur Ammar Selmane pour la société Financière du Grand Morin

